



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

Nréf. SGal/CH

Paris, le 10 février 2021

Monsieur Edouard GEFFRAY
Directeur Général de l'enseignement scolaire
Ministère de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357, PARIS SP 07

Objet : Enseignement de spécialité

Monsieur le Directeur Général,

Bien qu'opposé à la réforme du lycée, le SNEP FSU avait dénoncé le refus du ministère de créer un enseignement de spécialité afin d'offrir un contenu approfondi en EPS et répondre à une forte demande des élèves. Nous avons donc accueilli très favorablement l'annonce du Ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports qui reconnaît notre discipline comme spécialité.

Mais à l'heure de son installation, de nombreuses problématiques se font jour et provoquent de grandes insatisfactions.

Malgré un calendrier trop juste pour un travail de qualité sur un sujet aussi important que l'enseignement de spécialité, le groupe d'experts auprès du CSP a rendu son travail dans le temps qui lui était imparti. Le SNEP FSU a apporté sa contribution quand il a été sollicité. Désormais vient le temps démocratique d'analyses et de propositions sur ce projet de programme, et nous espérons qu'en tant qu'organisation représentative, nous serons écoutés et entendus, contrairement au CSE, sur l'arrêté pour lequel nous avons fait, ainsi que d'autres, des amendements qui ont été rejetés par l'administration sans aucune explication valable.

Concomitamment à ce travail de rédaction du contenu pédagogique, les services des rectorats devaient désigner les établissements accueillant la nouvelle spécialité.

Le constat global est que la situation est très problématique, la rentrée prochaine se préparant en ce moment. Dans beaucoup d'académies, lors des CTA, la liste des établissements devant accueillir l'enseignement de spécialité « EP, pratiques et culture sportives » n'a pas été communiquée. La mise en place de cette spécialité se fait donc dans la précipitation. En moyenne, il semble qu'une spécialité par département sera mise en place, mais en fonction de la taille et de la densité du territoire il aurait été opportun d'en ouvrir davantage. De plus, nous constatons qu'un certain nombre d'établissements privés ont obtenu cet enseignement sur le « quota », privant ainsi le service public d'une offre pour toutes et tous.

Les appels à candidature n'ont pas toujours été très explicites et les critères de sélection des établissements sont bien souvent restés opaques et sont loin d'être homogènes entre les académies. Les lycées qui se sont portés candidats ont été nombreux, preuve de l'intérêt de la communauté éducative pour ce nouvel enseignement et malgré un programme inconnu au moment de la demande.

Les équipes découvrent maintenant que cet enseignement est un « cadeau empoisonné ». En effet, l'implantation des spécialités EPPCS se fait à moyen constant, ce qui a été dénoncé par l'ensemble des syndicats.

Cette situation est en décalage avec la volonté politique affichée et l'enjeu de cette mise en place. Déjà, des retours de collègues dessinent des premières tendances bien inquiétantes. Dans certains établissements, l'enseignement optionnel est remis en cause. Les heures de l'option seraient utilisées pour financer la spécialité, ce qui serait contre-productif ! L'enseignement optionnel doit être maintenu et même élargi afin que les élèves de seconde puissent se déterminer vers l'enseignement de spécialité ou juste continuer l'option pour le Bac. De plus pour certains élèves, ceux de l'enseignement tertiaire, l'enseignement optionnel reste la seule possibilité d'approfondissement de la culture des APSA.

Dans d'autres lycées, les moyens seront pris sur la marge d'autonomie, ce qui va accentuer encore plus la mise en concurrence entre disciplines. Enfin, pour les académies, et elles sont nombreuses, où les établissements ne sont pas encore désignés, les DHG seront déjà ventilées au moment des annonces et les équipes seront en difficulté pour trouver des heures pour fonctionner. Dans ces académies où l'annonce sera tardive pour des raisons injustifiables, les choix d'orientation des élèves vers ce nouvel enseignement se feront dans de mauvaises conditions.

Doit-on s'interroger sur la réelle volonté de mettre en place cette spécialité ?

La situation décrite n'est pas tolérable et ne va pas permettre aux équipes d'installer sereinement cet enseignement. La mise en place de cette nouvelle spécialité ne peut se faire sans moyens supplémentaires ! La charge de travail pour cette première année sera importante et ne peut se faire en HSA.

Les équipes EPS, qui se sont engagées avec beaucoup de volonté et de professionnalisme dans ce futur enseignement, déchantent. Les équipes doutent, en n'allouant pas de moyens supplémentaires pour le bon fonctionnement de cet enseignement, le sentiment d'avoir été abusé domine et la rentrée prochaine est déjà sous tension. Si elle devait en rester en l'état, c'est-à-dire sans moyens horaires supplémentaires, l'annonce de la création de l'enseignement de spécialité s'apparenterait à un effet d'annonce gratuit.

En donnant les moyens de sa réussite, le ministère montrerait sa volonté de développer cette spécialité.

C'est pourquoi nous sollicitons une rencontre le plus rapidement possible.

Dans l'attente de votre réponse, soyez assuré, Monsieur le Directeur Général, de notre attachement au service public d'Education.



Benoît HUBERT
Secrétaire Général